

RÉUNION DU 26 AOUT 2024

Convocation le 20 août 2024.
Compte-rendu affiché le 27 août 2024.

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, SIMON Sandy et DE LA LLAVE Michel.

Absents excusés : LUCAS Marie-Paule (pouvoir à TÉTU Bernard), DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent.

Secrétaire de séance : MARQUIS Amandine.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant : nettoyage de la salle des fêtes et de la mairie. Accepté à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – ADHESION AU SERVICE « MISSIONS TEMPORAIRES » DU CENTRE DE GESTION DE LA SOMME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une

facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 1^{er} septembre 2024,
- de donner mission à monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

III – NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE

La mutation de l'employée communale actuelle en charge de l'entretien de la salle des fêtes et de la mairie a pour conséquence de soit recruter un nouvel agent pour effectuer ces tâches, soit externaliser cette prestation.

Il est donc proposé de confier cette mission à l'entreprise Gouze, titulaire du marché d'Amiens Métropole, sous forme d'intervention à la demande. Le devis s'établit comme suit :

Le coût du nettoyage de la salle des fêtes est de 45 € HT par exécution.

Le coût du nettoyage de la mairie à raison d'une fois tous les 15 jours est de 55 € HT par mois.

Le coût du nettoyage des vitres de la mairie et de la salle des fêtes est de 35 € HT par exécution.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents monsieur le Maire à signer ce devis. Des prestations complémentaires pourront être établies à la demande.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FETE COMMUNALE

Lors de la manifestation « A la découverte de la culture basque » le 15 septembre, les enfants pourront profiter d'installations gonflables leur permettant d'effectuer une activité de loisirs mais aussi sportive.

Le prix de la location de ces équipements gonflables s'élève à 1 472.94 € et l'animation musicale à 800 €.

Comme les années précédentes, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à demander une subvention de 800 € auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation cantonale.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Travaux rue d'Anjou et rue de Flandre : réfection du tapis et purges

- ▶ Rentrée scolaire : 28 enfants de Cardonnette scolarisés au RPC
- ▶ Mutation d'un agent communal : Marie-Pierre Dabonneville sera à compter du 1^{er} septembre agent d'Amiens Métropole.
- ▶ Réunion sur la fibre optique le mardi 27 août à Rainneville. Raccordement possible à compter du 03 octobre.
- ▶ Travaux de l'église : le marché est publié et les offres sont à rendre pour le 20 septembre,
- ▶ ACF : par manque de pratiquant, le club arrête son activité pour un an. Une équipe de Rainneville viendra s'entraîner deux fois par semaine.
- ▶ Journée conviviale des élus : comme chaque année, une journée sera organisée début octobre.
- ▶ Benne à déchets verts : le problème des personnes extérieures à Cardonnette est évoqué. Un panneau indiquant que l'accès est réservé aux habitants de Cardonnette va être installé

La séance est levée à 20 h 07.